

## LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

### AMÉLIORATION DU MÉCANISME DE CONSULTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Heward Graffey (Brome-Missisquoi):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre, comptable au Parlement des affaires fédérales-provinciales. Lors de la prochaine conférence fédérale-provinciale, le premier ministre a-t-il l'intention d'entamer des pourparlers en vue de l'amélioration de l'organisme permanent de consultation entre Ottawa et les provinces et pourrait-il indiquer à la Chambre la nature des propositions qu'il pourra faire?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Je remercie mon honorable ami de m'avoir donné préavis de cette question touchant un problème important qui, je le sais, le préoccupe tout particulièrement. Je puis dire, monsieur l'Orateur, qu'en plus de la session purement commémorative qui aura lieu le 1er septembre, c'est-à-dire la semaine prochaine, la conférence de Charlottetown comportera une session régulière, le 2 septembre, qui devrait durer une demi-journée seulement ou tout au plus une journée complète. La modification de la constitution canadienne est le seul article important à l'ordre du jour. Toutefois, lors de cette conférence, on passera probablement aussi en revue les diverses réunions entre les gouvernements fédéral et provinciaux au cours de 1964 et il se peut qu'on fasse alors allusion aux différentes améliorations que chacun des gouvernements pourra avoir apportées à ses mécanismes internes en vue de faciliter la consultation et la collaboration entre le gouvernement central et les provinces, conformément à la recommandation de la conférence fédérale-provinciale tenue à Québec, le printemps dernier.

(Texte)

### LES ÉDIFICES PUBLICS

HULL—ON RÉCLAME LA CONSTRUCTION D'UN ÉDIFICE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Alexis Caron (secrétaire parlementaire du ministre des Postes):** Monsieur le président, on annonce la construction et la location d'édifices à Ottawa, mais rien dans Hull. Le ministre des Travaux publics peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention de construire au moins un édifice dans Hull, cette année?

**L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics):** Monsieur le président, je suis heureux de pouvoir dire à l'honorable député qu'il a été décidé, en principe, de construire

[L'hon. M. Drury.]

un édifice fédéral dans la ville de Hull. Cependant, je ne suis pas en mesure, aujourd'hui, de dire quel genre d'édifice ce sera ni quel ministère sera concerné, mais dès que je le pourrai, j'en informerai la Chambre.

**M. Caron:** Une question supplémentaire, monsieur le président. Peut-on espérer que cette décision sera prise cette année?

**L'hon. M. Deschatelets:** Monsieur le président, j'espère être en mesure de donner plus de renseignements au sujet de cet édifice, à Hull, dans environ un mois.

(Traduction)

### LA GENDARMERIE ROYALE

ENQUÊTE SUR UNE PRÉSUMÉE RÉCLAMATION D'UN ANCIEN AGENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Reid Scott (Danforth):** Je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Elle se rapporte à l'enregistrement d'une entrevue radiodiffusée entre Ed Murphy, Cowlishaw et Macdonald, dans laquelle Macdonald a déclaré que, si rien n'était fait à trois heures aujourd'hui, il avait l'intention de traverser le pays en «exposant» le système de sécurité de la Gendarmerie royale. Hier, le ministre a dit qu'il étudierait le cas. Y a-t-il donné suite, et est-il en mesure de faire une déclaration à ce sujet?

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** J'ai déjà répondu à une question tendant à savoir s'il y avait enquête. Il est évident qu'en ma capacité de ministre de la Justice, je suis obligé de faire enquête. Mais savoir si les faits confirment les affirmations de M. Cowlishaw ou de M. Macdonald est tout autre chose, et je ne crois pouvoir répondre qu'en empruntant les paroles du ministre de la Justice d'un gouvernement antérieur—paroles, d'ailleurs, à mon avis fort pertinentes et que je ferai miennes. Voici les paroles employées par l'honorable Davie Fulton, répondant à une question posée à la Chambre le 29 avril 1959, comme l'atteste la page 3304 du Hansard de la même année. J'en assume aujourd'hui l'entière responsabilité.

Je ne peux répondre qu'à la première partie de la question en disant que le gouvernement a toujours suivi la même ligne de conduite à l'égard du travail de sûreté; à savoir, observer une entière réticence. En l'occurrence, cela signifie qu'il doit refuser de reconnaître ou de réfuter les allégations concernant l'utilisation de sources secrètes de renseignements.

Je répète que je souscris à ces paroles de M. Fulton et en assume toute la responsabilité.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Une question complémentaire, à la suite de la réponse donnée par mon honorable ami de